

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018**

Convocation le 19 mars 2018

*L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.*

*Étaient présents : Jérôme Bonafous, Frédérique Boret, Élisabeth Bousquet, Dominique Colombo, Fabrice De Nardi, Sylvia Goulding, Daniel Hobmaier, Sylvia Jouanneau et Fabrice Redoules*

*Étaient absents : Roger Bourhoven et Rémy Soullignac*

*Secrétaire de séance: Frédérique Boret.*

**ACQUISITION AU CIMETIERE DE LA COMMUNE DE LA CONCESSION N°6**  
**« FAMILLE VAYRIES-CIERCOLES**

Monsieur Le Maire donne lecture, au conseil municipal, d'une requête émanant de Monsieur CIERCOLES.

Il informe que celui souhaite rétrocéder à la commune la concession perpétuelle N°6 acquise en 2001 pour un montant, toutes taxes comprises, de 3000 francs soit environ 457.60€.

En effet, cette concession n'est pas utilisée par la famille VAYRIES-CIERCOLES et s'avère inutile.

Monsieur CIERCOLES propose à la commune la revente de sa concession pour un montant de 424.50€ (quatre-cent-vingt-quatre euros et cinquante centimes), correspondant à la redevance proprement dite, sans les taxes.

Monsieur le maire précise que ladite concession est un emplacement sans sépulture, souligne le manque de concessions disponibles dans le cimetière de la commune et propose au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACQUIERT** pour un montant de 424.50€ (quatre-cent-vingt-quatre euros et cinquante centimes) la concession n°6, dite « Famille Vayries-Ciercoles » ;
- **DIT** que le montant de cet achat sera prévu au budget 2018 en investissement au compte 2116.

**Le conseil municipal vote et approuve :**

POUR: 9

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

**Les Arques, le 26/03/2018**  
**Le Maire,**  
**Jérôme Bonafous**